

FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GOLFE DU MORBIHAN . FAPEGM

Bodad kevredigezhioù difennadeg endro ar Mor-Bihan

agrée au titre de la protection de l'environnement

57 rue Cliscouet 56000 Vannes

blog : <http://environnement-golfe-morbihan.fapegm.blogspot.com>

Compte-rendu de la 37^{ème} réunion, Palais des Arts à Vannes, le **samedi 14 janvier 2012** de 9h30 à 12 h

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE ANNUELLE

Le président ouvre l'assemblée générale annuelle à 9H40.

Il lit l'ordre du jour qui est adopté.

L'invitation à l'AG et l'ordre du jour ont été adressés aux membres de la fédération le 28 décembre 2011.

Validation de l'Assemblée Générale :

Quinze associations sont présentes : Bretagne Vivante (Yves Faguet), Défense du pays de Surzur (Albert Le Brun), Amis des Chemins de Ronde (Josette le Guen), Amis du Parc Naturel Régional (Joël Piolot), Amis du Golfe du Morbihan (Jean-Claude Provost et Maurice Cambourieux), Amis de la Réserve Naturelle de Séné (Jacques Serre), Défense de l'Aménagement Intercommunal et Régional A.D.A.I.R. (Françoise Prévost), A.D.S.E.L. à Locmariaquer (Alain Le Grézauc et Patrick François), Eau et Rivière de Bretagne (Henri Girard), Golfe Clair (Anne Le Galles), Grains de sable (Marie-Dominique Pinel), La Bernache (Pierre de Saint Rapt), Qualité de la vie à Larmor Baden (Louis-François Colboc), Vélotomote (James Boucher), U.M.I.V.E.M. (Michel Chauvin).

Deux associations membres ont donné pouvoir : les Amis de Kervoyal à l'ADAIR (Françoise Prévost), Connaissance Etude et Protection de l'Environnement Arradonnais, CEPEA, à Qualité de la vie à Larmor Baden (Louis-François Colboc).

17 associations membres sont donc présentes ou représentées sur les 27 associations membres actifs adhérentes de la fédération, soit 63 %.

Le quorum étant réuni (50 % des membres actifs), l'assemblée peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Rapport moral et d'activités par le Président

La FAPEGM, fondée le 2 décembre 2006, a cinq ans d'existence. Voici le bilan de l'année 2011.

Fonctionnement de la Fédération :

La Fédération rassemble 27 associations membres, comme l'an dernier.

Le CA comprend 9 membres :

Association ADAIR, représentée par Françoise Prévost

Association des Amis du Golfe, représentée par Jean-Claude Provost,

Association des Amis du Parc Naturel Régional, représentée par Joël Piolot,

Association des Amis de la Réserve Naturelle de Séné, représentée par Jacques Serre,

Association Connaissance, Etude et Protection de l'Environnement Arradonnais, représentée par Annie Piolot

Association des Amis des Chemins de Ronde du Morbihan, représentée par Anne Camus

Association Eau et Rivières de Bretagne, représentée par Henri Girard,

Association Golfe Clair, représentée par Anne Le Galles, élue par l'AG le 8 janvier 2011

Association Qualité de la Vie à Larmor Baden, représentée par Louis-François Colboc

Le CA a été renouvelé pour moitié par l'AG de 2011. L'autre moitié doit être renouvelée en 2013.

Le Bureau de la Fédération, élu par le CA, est ainsi composé :

Président : Henri Girard Secrétaire : Louis-François Colboc Trésorière : Anne Camus

Réunions générales : la Fédération a tenu depuis la précédente AG du 8 janvier 2011 huit réunions générales qui d'après nos statuts ont valeur d'Assemblées Générales ordinaires, celle d'aujourd'hui étant l'Assemblée générale annuelle statutaire : les 19 février, 2 avril, 21 mai, 25 juin, 3 septembre, 22 octobre, 3 décembre 2011 et 14 janvier 2012.

Le CA s'est réuni 10 fois : les 9 février, 4 mars, 16 mars, 3 mai, 14 juin, 22 août, 13 septembre, 5 octobre, 17 novembre, 28 décembre 2010, dont 2 fois par internet.

Conformément aux souhaits, chaque réunion générale comporte en principe un temps principal consacré à un sujet général, ou à la

Durant l'année écoulée ont été abordés les thèmes suivants :

- * 19 février : La trame verte et bleue, par Anne Rio, administratrice de Bretagne Vivante
- * 21 mai : Les lois du Grenelle de l'environnement, par Sébastien Le Briéro, avocat et membre juridique de FNE
- * 22 octobre : La phytoépuration, par Clément Basso et Mathieu Rolland, professionnels
- * 3 décembre : Le Domaine Public Maritime, par Jules Georgeault, ancien cadre de la DDE

Les futurs sujets ne manquent pas : la réforme du régime des associations environnementales par la loi du 12 juillet 2011, les parcs marins, le devenir des produits de dragages portuaires, la nouvelle gouvernance, qu'est-ce qu'un SAGE ?, la nouvelle politique urbaine, le conservatoire du littoral

Présentation d'associations membres :

- * Vélomotive, le 25 juin
- * Grains de sable, le 25 juin
- * ADSEL, le 3 septembre

Deux améliorations dans la communication

- Le blog de la FAPEGM (<http://environnement-golfe-morbihan-fapegm.blogspot.com>) fonctionne activement sous la responsabilité de LF. Colboc.
- La diffusion interne d'extraits numérisés de journaux par JY. Guyomar est un succès.

Interventions de la fédération :

* Lettres au préfet sur le SAGE du Morbihan et de la ria d'Etel

Une lettre au préfet, le 8 octobre 2010, faisant état de la candidature de la FAPEGM à la CLE (Comité Local de l'Eau) du futur SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel, est restée sans réponse. La FAPEGM a proposé au préfet, par lettre du 9 mars 2011 que le nombre total de 50 membres de la CLE soit augmenté de quelques unités, à l'avantage des communes et des usagers, ce qui améliorerait le concertation générale. Sans réponse.

* Conclusions critiques sur la Semaine du Golfe (30 mai-5 juin 2011).

Avec la collaboration de ses membres, la fédération a émis un document synthétique sur les aspects positifs et négatifs de la Semaine et les améliorations à apporter. Ce document adressé le 14 juillet à 16 personnalités responsables a reçu 7 réponses témoignant d'un intérêt pour notre document et d'une prise en compte future (éventuelle).

* Ruisseau de Rohan : la FAPEGM a critiqué lors de l'enquête publique 'loi sur l'eau' en mai-juin 2011 l'artificialisation du ruisseau de Rohan dans sa traversée en partie souterraine du quartier de la Nouvelle Coutume à Vannes.

* Groupe SMVM .Activités nautiques : une lettre à M.Gal (copie au préfet et à la DDTM), président du groupe, le 19 septembre, a demandé de mettre à l'ordre du jour le projet de port à sec de Baden-Pennern, l'agrandissement de la base nautique de Toulindac-Baden et une meilleure sauvegarde des plages dans le document du SMVM.

* Interventions au TA de Rennes

- Faisant suite à des actions précédentes (cf. l'AG du 8 01 11) un projet du recours au TA contre la zone artisanale Nautiparc à Baden, dont la localisation est nuisible à la continuité d'une trame verte et bleue, a été abandonné faute d'arguments suffisants.

- Suite à des actions précédentes contre le lotissement Charcot à Baden (cf l'AG du 8 01 11) une action au TA pour le retrait de 2 PC importants (74 logements collectifs) de ce lotissement a été engagée le 22 septembre contre la mairie de Baden, pour raison de destruction de zone humide, de capacité insuffisante de la station d'assainissement et d'absence d'étude d'incidences Natura 2000. Une action en référé suspension est prévue.

- Contre l'autorisation par le Préfet d'immerger les sédiments du Port de La Trinité sur Mer dans la baie de Quiberon, la FAPEGM est intervenue en appui à Grains de sable, avec les Amis de St Gildas, la commune de St Gildas et un particulier. Grains de sable a été déboutée du référé-suspension en février 2009 pour moyens insuffisants. Le jugement au fond vient d'être rendu, en début décembre : Grains de sable est déboutée pour manque d'intérêt à agir du fait de ses statuts (l'objet de l'association serait trop général et imprécis).

* Participation au groupe de Rhuys sur les dragages/vases portuaires.

Un groupe associatif dont fait partie la FAPEGM s'est opposé aux immersions des sédiments du port de la Trinité en 2009 et 2010 dans la baie de Quiberon. Quatre de ces associations participent au Comité de suivi des dragages des ports Est-Morbihannais. A la fin de la réunion du 15 décembre, le préfet, sans tenir compte des critiques formulées, a annoncé le clapage au même endroit des sédiments de Port Haliguen et du Crouesty à partir de 2012. Les associations ont adressé le 20 décembre aux autorités un document très critique de la concertation et de la soi-disant innocuité de ces clapages.

* Maisons sur le DPM à Arradon : la fédération a soutenu par un communiqué le 6 décembre la décision du préfet de maintenir l'intégrité du Domaine Public Maritime dans le différend l'opposant aux 4 propriétaires de maisons.

* SMVM. La FAPEGM participe au processus de concertation mis en place par le préfet en 2006 pour le suivi du SMVM du Golfe du Morbihan : ce Comité de suivi est désormais regroupé avec les comités de pilotage de Natura 2000 du Golfe et le Comité directeur de la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Golfe en un « comité de Gestion du Golfe du Morbihan » unique, qui s'est réuni le 18 février.

Le FAPEGM a regretté que seuls deux des 5 groupes de travail du SMVM se soient réunis en 2011 : le groupe 'Qualité de l'eau' le 13 décembre, et 'Activités nautiques et accès à la mer' les 19 avril et 13 décembre. Les autres groupes, 'Protection de la biodiversité et Natura 2000 du Golfe', 'Pêche et cultures marines', 'Urbanisme et paysage' ne se sont pas réunis, sauf erreur.

Entré en vigueur en février 2006 le SMVM est valide jusqu'en 2016, date à laquelle il sera révisé.

La FAPEGM craint la mise progressive aux oubliettes du SMVM, et l'abandon de la concertation avec les associations qui était l'un des piliers du SMVM.

* Commission des cultures marines

La commission des cultures marines est gestionnaire des activités aquacoles. A la suite de l'arrêté ministériel du 29 oct 2009 révisant son fonctionnement elle a admis à titre consultatif un représentant des associations environnementales. Les Amis des Chemins de Ronde, désignés par le préfet, ont bien voulu céder la place à la FAPEGM. Qu'ils en soient remerciés. Trois réunions ont eu lieu avec H.Girard comme représentant : les 11 février, 29 juin et 17 novembre.

Elles ont géré des cessions et échanges de concessions dans le parc ostréicole existant, dans le cadre du plafond de 1650 ha fixé par le SMVM.

* Agenda 21 de la Communauté d'agglo de Vannes, CAV : la FAPEGM, conjointement avec Bretagne Vivante et Eau et Rivières, a décliné l'invitation de la CAV, le 25 janvier, à participer à la préparation de l'Agenda 21 au sein d'un comité citoyen. La mise en place de l'Agenda 21 est en contradiction avec le refus du projet de PNR par la CAV. Les trois associations ont refusé d'avaliser cette dualité de position intenable.

* Comité de Pilotage de la CAV pour un programme local de prévention des déchets. La FAPEGM, invitée par la CAV le 7 juin, participe à cette structure éducative.

* Forum des associations à Vannes le 11 septembre : la FAPEGM, avec ses membres, a participé par un stand à cette importante journée de communication.

* La Fédération a participé au Colloque Climsea sur l'adaptation au changement climatique organisé à Auray le 29 septembre par le SIAGM et l'université de Brest.

* Comité de pilotage littoral sur la qualité de l'eau dans la rivière d'Auray : suite au programme d'actions dressé le 12 octobre 2010 par le Syndicat mixte du Loc'h et du Sal et le SIAGM à la demande des ostréiculteurs, une réunion de bilan a eu lieu le 13 octobre. Réunion d'information plutôt que de bilan sur la surveillance bactériologique et l'assainissement collectif.

Quelques actions des associations membres

- Golfe Clair a organisé avec grand succès son opération annuelle « Golfe propre ».
- Les Amis des Chemins de Ronde ont gagné partiellement leur recours au TA contre le PLU de Baden. Ils font appel.
- Grains de sable a repris avec succès l'organisation d'un marché bio tous les mercredis de l'été.
- Guy Toureaux, président de l'Observatoire de Rhuys, a publié un recueil fouillé d'information, de 168 pages, sur "La presqu'île de Rhuys, son odyssee, son futur "

Prospective

- La fédération continuera à porter aide à ses membres.
- La fédération demande à ses membres de collaborer davantage à son activité.. Elle a besoin pour se développer d'un soutien fort et d'initiatives de ses membres. Bien que dans les grandes circonstances telles que la signature de la Charte régionale des espaces côtiers bretons en 2009, tous les membres de la FAPEGM se soient retrouvés, un nombre réduit de membres participe aux réunions régulières, seulement de 8 à 16 sur un total de 27. Est-ce par manque d'intérêt de la part des associations non participantes ? Est-ce parce-qu'elles souhaitent un fonctionnement différent de la FAPEGM ? Nous souhaitons qu'elles s'expriment.
- Le CA de la fédération pourrait s'enrichir de deux membres. D'autres pourraient venir en appui au CA. La fédération cherche des aides volontaires efficaces. Elle lance à ses membres un appel amical à l'aide.

La fédération est progressivement reconnue dans la vie publique. Elle ne demande qu'à se développer. Mais son CA actuel, si dévoué soit-il, ne suffit pas. Une organisation plus efficace est nécessaire. Ce fut un souci du CA cette année. Des efforts de développement ont été faits : le blog (LF Colboc), la diffusion fort appréciée d'extraits numérisés de journaux (JY Guyomar). Merci à leurs auteurs. Il faudrait faire davantage dans le domaine de la communication, des relations universitaires, de suivi de sujets spécialisés, du secrétariat (aide au président), de l'organisation exceptionnelle d'une grande réunion publique, du soutien juridique.

- La FAPEGM continuera à assurer, et si possible à accentuer, son action de veille environnementale et écologique.
- La FAPEGM continuera à appuyer le PNR. Un accord semble se dessiner pour une reprise. La fédération apportera son soutien à un projet mettant en oeuvre un vrai développement durable, environnemental, social et économique.

Conclusion

La concertation civile avec les autorités dans des comités de pilotage ou de consultation est à la mode. C'est la nouvelle gouvernance. Elle est promue par les lois sur le développement durable. Mais les autorités, que ce soit à l'échelon local des élus ou de l'état, appliquent souvent cette concertation au minimum, soit qu'elles la craignent, soit qu'elles ne veulent céder aucune parcelle de leur pouvoir. On en arrive à une caricature de concertation : l'envoi des documents préparatoires à la réunion est fait trop tard ou pas du tout. Si le droit de parole est respecté, cette parole n'est pas prise en compte. Le compte rendu est très incomplet ou est réduit à un CR de décisions. Les décisions finales sont sans égard avec les propositions associatives émises. De rares exceptions existent.

A l'heure où l'Etat et les lois en appellent de plus en plus à la nouvelle gouvernance, la FAPEGM exprime sa déception et son vif mécontentement devant la disparition ou l'absence du souci de vraie concertation avec les associations dans des structures aussi importantes que la communauté d'Agglo de Vannes, le futur SAGE, le SMVM et le Comité de suivi des dragages de l'Est-Morbihan.

Une conférence de presse a été organisée par la FAPEGM la veille 13 janvier, pour annoncer l'AG du lendemain, pour tirer le bilan de l'année et surtout pour dénoncer la parodie générale de concertation à laquelle les associations sont confrontées. La démocratie a des progrès à faire.

Le rapport moral et d'activité du président est adopté à l'unanimité

Débat général

Un débat général s'instaure permettant à chacun d'exprimer ses idées et souhaits.

- Un article court dans le blog devrait dénoncer la lenteur du fonctionnement des structures pour la mise en application des réformes, en s'appuyant sur le Grenelle.
- James Boucher conseille d'aller voir du côté des Plans Climat-Energie Territoriaux, PCET : La loi Grenelle 2 donne un rôle fondamental aux collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique et rend obligatoire la mise en place de Plans Climat-Energie Territoriaux. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) par son centre de ressources appuie les PCET.
- On regrette le manque de regard juridique dans nos actions. Comment trouver l'aide nécessaire sans moyens financiers ?
- La fédération devrait demander des subventions. Auprès de qui ?
- Face au problème des déversements en mer des vases portuaires,
 - devant l'ignorance des impacts réels sur la biodiversité, utiliser le principe de précaution,
 - tenter un collectif avec les professionnels de la mer, pêcheurs et ostréiculteurs
 - avec les pêcheurs de la Turballe et même du Guilvinnec participer à une méga-manifestation (vote de l'AG pour).
- La FAPEGM doit organiser un évènement fort autour d'un sujet spécialisé : une journée ou demi-journée réunion très médiatisée sur l'eau (Anne le Galles) ou un sujet d'aménagement territorial tel que urbanisme, énergie, transports.

Rapport financier

Louis-François présente, au nom de la trésorière Anne Camus absente et excusée, le compte de résultat 2011 et la situation de trésorerie au 31 décembre 2011 (cf annexe 1).

Le compte de résultat présente un déficit de 205,94 €. La trésorerie disponible est au total de de 1033,53 €.

Etant donné les frais croissants auxquels doit faire face la fédération, l'assemblée décide à l'unanimité moins une abstention d'élever en 2012 la cotisation annuelle de 10 € à 20 €.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Aucune nouvelle question n'étant abordée, le président déclare close l'Assemblée Générale statutaire et ouvre la réunion ordinaire de la FAPEGM.

Assemblée ordinaire de la FAPEGM

* **Le compte rendu de la dernière assemblée** ordinaire, du 3 décembre 2011, est approuvé à l'unanimité.

* **Fixation des dates des prochaines réunions :**

le principe est d'une réunion toutes les 6 semaines, en évitant autant que possible les vacances scolaires et les grands "ponts" fériés.

- Les prochaines assemblées de l'année 2012 sont fixées à 9h30, les samedis 3 mars, 14 avril, 12 mai, 16 juin, 15 septembre, 27 octobre et 8 décembre.
- L'assemblée Générale Statutaire est fixée au 19 janvier 2013.

Le président clôt la réunion, remercie les participants et les invite au verre de l'amitié.

Le 20 01 2012 HG

Annexe 1 : Compte de résultats 2011 et Situation de trésorerie au 31 12 2011 (cf page suivante)

Annexe 2 : invitation de FNE à un Congrès Environnemental le 28 janvier 2012 à Montreuil sous Bois (93)

France Nature Environnement organise un grand congrès "environnemental" le samedi 28 janvier à Montreuil-sous-Bois 93. Rendez-vous samedi 28 janvier 2012 9h30-18h30 -Espace Paris Est Montreuil – 128 rue de Paris – 93100 Montreuil sous Bois – métro Mairie de Montreuil.

"Les crises à répétition que nous subissons montrent que le système dans lequel nous vivons est à bout de souffle. Mais nous pouvons amplifier la transition écologique de l'économie.

"Nous pouvons orienter l'agriculture vers le respect des territoires. Nous pouvons opter pour la sobriété énergétique et la sortie du

"nucléaire. Nous pouvons nous appuyer sur les ressources naturelles au lieu de les gaspiller. C'est un triple défi - écologique,

"économique et démocratique - qui nous attend. Nous devons le relever. En cette année d'élections présidentielles et législatives, notre

"mouvement, plus de 3000 associations, invite chacun, citoyen, politique, à s'engager sur la voie du Contrat environnemental.

"Point d'orgue de cet appel, notre 36e congrès qui se déroulera le samedi 28 janvier à l'Espace Paris Est Montreuil.

Il est important d'y assister en nombre.

Un car gratuit partira en principe de Rennes le 28 janvier vers 5h-5h30 (plus de précisions auprès de Leila Bizien, par mail : leila.bizien@bretagne-vivante.org. Par téléphone : 02 98 49 07 18).

Pour les personnes qui souhaitent participer au congrès mais qui se déplacent par leurs propres moyens, inscrivez-vous directement à FNE : <http://www.fne.asso.fr/fr/nos-missions/congres/en-pratique/inscription-36e-congres-fne.html>

Annexe 1 : Compte de résultats 2011 et situation de trésorerie au 31 12 2011

A	B	C	D	E
		FAPEGM		
	Compte	de	Résultats 2011	
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5
Charges			Produits	
Assurance MAIF 2011	100,95 €		Cotisations 2011	270,00 €
Cotisation UADL	20,00 €		Intérêts sur livret 2010	12,51 €
Fournitures et frais divers	182,72 €			
Calicot FAPEGM	184,78 €			
			Déficit 2011	205,94 €
TOTAL	488,45 €		TOTAL	488,45 €
	Situation	de	Trésorerie au 31 décembre	2011
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5
Emplois			Ressources	
<i>Charges Comptabilisées d'avances</i>	102,96 €		<i>Déficit 2011</i>	-205,94 €
Assurance MAIF 2012			<i>Resultats Antérieurs</i>	1 293,26 €
<i>Produits à recevoir (1)</i>	130,00 €		<i>Produits Comptabilisées d'avances(2)</i>	30,00 €
Cotisations 2010 :40 € non perçues			Cotisations 2012 perçues	
Cotisations 2011:90 € non perçues			<i>Charges à payer(3)</i>	149,17 €
<i>Disponible</i>	1 033,53 €			
dont				
Caisse	4,34 €			
Compte Courant	15,25 €			
Livret CMB	1 013,94 €			
TOTAL	1 266,49 €		TOTAL	1 266,49 €
<i>Produits à recevoir (1)</i>			<i>Produits Comptabilisées d'avances (2)</i>	
2010: AHVOER 10 €, Chemin de ronde 10€			qualité de la vie: 15 €	
Amis du Passage 10€, Citoyens de Rhuys 10€			Environnement 56: 15 €	
2011: AHVOER,Chemin de ronde, Amis de Keroyale			<i>Charges à payer(3)</i>	
Amis du Passage , Citoyens de Rhuys, Amis du PNR,			Frais photocopies à rembourser à H.G	
CEPEA, observ. de Rhuys, Vigie de Pen en Toul				